

L'ILE MADAME ET LE PUITS DES INSURGES

En guise d'introduction

Le puits des insurgés de l'île Madame « *représente une page de notre histoire. Il est le symbole de la souffrance, de la douleur en même temps que de l'espérance* ». Ainsi s'exprimait, le 1^{er} juin 1995, Guy Rivière, premier magistrat de Port-des-Barques, en présence de Monseigneur David, évêque de Saintes, lors de l'inauguration de l'édifice fraîchement reconstruit sous la direction de Philippe Borgeot, architecte des Bâtiments de France. D'un coût global de près de 500 000 ff, cette restitution visait à commémorer le bicentenaire de la déportation des prêtres sur l'île, en se substituant à l'érection d'un mémorial initialement envisagé à l'emplacement de la croix de galets de la pointe de Surgères.

Il n'est pas de notre propos de rappeler les circonstances dans lesquelles plusieurs centaines de prêtres ayant refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé séjournèrent ici dans un hôpital de fortune. Malades et affamés après avoir croupi de longs mois sur les trop fameux pontons mouillés en Charente et en rade d'Aix, ils y demeurèrent de juillet à novembre 1794. Des survivants libérés en 1795, plusieurs entreprirent la rédaction de leurs mémoires, textes pour la plupart détaillés et concordants. Parmi ceux-ci, le témoignage de Labiche de Reignefort, publié à Paris puis réédité chez Leclerc en 1801, est d'un intérêt primordial par l'abondance et la précision des détails qu'il relate. Il faudra toutefois attendre 1886 pour qu'une première étude de synthèse soit entreprise par l'abbé Isidore-Bernabé Manseau, curé de Saint-Martin-de-Ré, et publiée en deux tomes chez Desclée de Brouwer, à Bruges, sous le titre : « *Les prêtres et religieux déportés sur les côtes et dans les îles de la Charente Inférieure* ». Les archives du port de Rochefort constituent elles-mêmes une source particulièrement riche : les listes des objets confisqués aux détenus, les comptes rendus des visites des officiers de santé à bord des vaisseaux, les listes des décès ainsi que les états d'embarquement sont autant de pièces administratives corroborant les divers témoignages des prisonniers. Les sources historiques ne manquent donc pas pour documenter cette sinistre page de l'histoire de France ; leur inventaire exhaustif en fut d'ailleurs réalisé en 1992 par la commission de béatification de Jean-Baptiste Souzy et de 43 trois autres prêtres martyrs en vue d'instruire leur procès en sainteté¹.

Curieusement, aucun historien n'a jugé utile d'attirer l'attention sur le paradoxe de l'origine des pontons-prisons alors que nombre de ces bagnes flottants sur lesquels étaient entassés les captifs (« *Bonhomme Richard* », « *Deux Associés* », « *Washington* », « *Indien* »...) n'étaient autres que d'anciens navires négriers désarmés sitôt après l'abrogation de l'esclavage et de la traite des noirs par la Convention, le 4 février 1794. Ce constat, riche d'enseignements, eût pu faire l'objet de nombreux commentaires. Par contre, nombre d'entre eux n'hésitèrent pas à identifier hâtivement le puits pourtant baptisé clairement « *puits des fédérés* », comme étant celui où les captifs venaient puiser l'eau douce, voire à leur en attribuer le creusement. Il est vrai que, jusqu'à la toute fin du XIX^e siècle, et pour des raisons essentiellement politiques commandées par le désir d'adoucir nos relations avec le Saint Siège, une véritable chape de

¹ « *Canonizationis servorum Dei Joannis-Baptistae et LXIII sociorum in odium fidei, uti fertur, annis 1794-1794* », La Rochelle, 1992.

plomb s'abattit sur le souvenir de la déportation. Toutes les tentatives pour réveiller les mémoires demeurèrent ainsi stériles jusqu'à ce que l'abbé Manseau, en 1865, fonde « *l'oeuvre de l'île Madame* » avec la bénédiction de Pie IX. Dès lors, les initiatives pour raviver le souvenir et sensibiliser l'opinion allaient se succéder avec la même vigueur qui avait tenté de les étouffer pendant trois quarts de siècle : publications, institution d'un pèlerinage et même projet d'édification d'une basilique. Dans l'élan insufflé par un zèle devenu vite excessif, le « *puits des fédérés* », seul patrimoine monumental de l'île avec la redoute, allait être happé et agrégé à la cause.

Brève histoire de l'île

Sans aucune preuve, et pour justifier son nom, il fut trop longtemps affirmé que l'île Madame appartenait à l'abbaye Notre-Dame de Saintes. Or aucune charte du cartulaire de l'abbaye, publié par l'abbé Grasilier¹, ne stipule, même implicitement, une telle appartenance ; le comte d'Anjou Geoffroy Martel, fondateur de l'établissement, n'avait d'ailleurs aucun droit dans la future châtellenie de Soubise. Nul ne sait, par ailleurs, la date à laquelle apparaît le toponyme d'île Madame. Aux XVI^e et XVII^e siècles, elle est dénommée *île de la Garenne* (« *de la Garanne* ») par altération sur la carte que dessine Chastillon vers 1580 et gravée en 1648². Un état inédit de la principauté de Soubise en 1699 stipule clairement : « (...) *Dans laquelle paroisse* (de Saint-Nazaire) et au bout d'icelle est la garenne du seigneur appellée anciennement do(main)e et à présent isle Madame, renfermée par la mer, le chemin de laquelle couvre et découvre toute les marée tellement que l'on peut y passer a cheval et a pied pendant six heures de chasque marée et il y a deux marées en vingt quatre heure. (...) »³. Il s'agissait donc tout bonnement de la réserve de chasse des seigneurs de Soubise et il faudra attendre le début du XVIII^e siècle pour que les baux et les aveux et dénombremens citent *l'île Madame* comme ils citent par ailleurs un *moulin de Madame* près de Soubise⁴⁵. Il est tentant de proposer que ce toponyme se rapporte à une certaine *dame de Soubise* dont la personnalité ou l'importance aurait imprégné la seigneurie et qui pourrait bien être la belle Anne de Rohan, la maîtresse de Louis XIV qui éleva ses possessions en principauté. Cette proposition est tentante et justifierait l'erreur par confusion avec une autre Anne de Rohan, XXII^e abbesse de Saintes de 1484 à 1523, alors que la châtellenie appartenait alors aux Parthenay. Parce que garenne seigneuriale ou car dépourvue d'eau douce, le bâti de l'île, jusqu'à la construction des infrastructures militaires, sera limité à une chapelle et une métairie :

- L'assiette d'une chapelle accrochée à la falaise immédiatement au nord du fort est signalée sur les premiers plans connus de l'île. Sa position en équilibre sur le bord de l'escarpement suggère un rôle d'amer et de protection de la navigation. Sur le plan du projet de 1701⁶, elle est figurée sous forme d'un bâtiment sur plan en U accroché à une excroissance de la falaise;

¹ Grasilier (abbé Th.), « Cartulaires inédits de la Saintonge », 2 vol., Niort, 1871.

² Chastillon (Cl. de), « Topographie française... », Paris, 1648.

³ Archives Nationales, Q¹ 129 ; document révélé par Jacques Daniel et aimablement communiqué par Jacques Duguet.

⁴ Bail à ferme du 22 avril 1769, par René Jean Lozeau, receveur de la principauté de Soubise, à Jean Guindet, sergent de la juridiction.

⁵ Aveu et dénombrement des fiefs de la Tour et de la Culasse par messire Henri Legoux, en date du 1^{er} décembre 1710.

⁶ SHM Vincennes, ms 144/84.

sur le plan de Claude Masse en 1718¹, l'excroissance n'existe plus, mais la légende précise : « *Vieille chapelle ruinée* » ; sur le plan de Preteseille en 1722², le « *vestige d'une ancienne chapelle* » est figuré accroché au bord de la falaise, sous forme d'une nef unique orientée avec abside semi-circulaire vers l'amont. Elle a disparu des plans postérieurs qui figurent une falaise désormais rectiligne. On peut donc considérer comme certain que cette chapelle a été perdue en mer dès le second quart du XVIII^e siècle et que son assiette ne peut donc être retrouvée. A cet égard, la tradition qui place cette chapelle dans le couvert végétal inaccessible qui recouvre plus de la moitié de la parcelle du fort ne peut être retenue. Les soubassements d'un bâtiment ruiné subsistent bien dans les taillis au nord du fort, mais la mise en œuvre et la distribution indiquent sans équivoque un corps de garde modèle du XIX^e siècle.

- La métairie, quant à elle, est figurée sur les mêmes documents. Composée de bâtiments épars sur le projet de 1701, elle s'étoffe rapidement et s'organise autour d'une cour carrée.

C'est en 1674 qu'il est parlé pour la première fois de fortifications projetées sur l'île Madame. Il faudra toutefois attendre 1693 pour que des premiers retranchements embryonnaires soient érigés, puis 1703 pour que la redoute soit construite par Rousselot pour prévenir une expédition anglaise sur les côtes de Saintonge visant l'arsenal de Rochefort³. Établie sur la partie la plus élevée de l'île, elle prend la forme d'un carré de 60 m de côté avec fossé et chemin couvert, elle doit servir de réduit aux hommes forcés d'abandonner la batterie de la passe aux Filles. A ces fins, plusieurs bâtiments permettent d'y loger une petite garnison et son officier, et abritent un magasin pour l'artillerie, un autre pour les poudres ainsi qu'un fourneau à rougir les boulets.

Réunie à partir de 1841, la Commission mixte d'armement des côtes, considère l'île Madame comme le point où l'on devait recentrer toute la défense de la rive gauche de l'embouchure de la Charente. En février 1847, le comité des Fortifications demande que soit adjointe à la redoute existante une caserne défensive implantée parallèlement à sa face sud-est et permettant de répondre aux besoins d'une garnison d'environ 250 hommes. Sa capacité d'hébergement lui vaudra de recevoir d'autres captifs victimes, non plus de leur foi, mais de leurs convictions politiques. En 1871 et 1872, dans l'île Madame ce sont 500 communards qui furent incarcérés. Les archives du port de Rochefort en fournissent encore une fois 1a liste détaillée : état civil, situation de famille, profession, objet de la condamnation. La plupart sont ouvriers ou artisans, déportés ici pour délit d'opinion⁴; et pour ne pas faillir à sa sinistre vocation, le fort, une quarantaine d'années plus tard, sera transformé en pénitencier militaire avant d'être démilitarisé sitôt après la fermeture de l'arsenal de Rochefort.

Le problème d'approvisionnement en eau douce de l'île Madame ne semble pas s'être posé avant l'établissement d'une garnison ; ou, peut-être s'est-il posé avec une telle acuité qu'il dissuada toute tentative d'habitat permanent sur l'îlot. Il faudra attendre 1811 pour qu'un document représente formellement le puits de la métairie ; c'est probablement celui qui subsiste encore et qui ne donne que de l'eau saumâtre. Un premier puits est foré dans le fossé dès la construction de la redoute et était, semble-t-il, suffisant pour une petite garnison d'à

¹ Masse (Cl.), « Mémoire géographique de Masse... », BG, ms 185, 1715.

² Préteseille, « Plan de l'île Madame avec la légende pour faire connaître les ouvrages faits pendant la Régence » ; SAHT art. 8, places abandonnées, île Madame, f° 5, 1722.

³ Lottin, Plan de la redoute de l'île Madame ; SHAT, art. 8, places abandonnées, île Madame, f° 4, 19 mai 1703.

⁴ « Contrôle des insurgés de 1871 détenus en 1871 et 1872 » ; SHM Rochefort, 2 ° (122,123).

peine quarante hommes. En 1705, on en réalise la margelle de pierre de taille¹ et en 1717, on ordonne de l'approfondir et de le garnir de seaux, chaînes et poulies pour l'usage de la garnison². En 1755, Ricard constate le présence d'une citerne dont l'eau est jugée très bonne³. Lors de la création de la caserne de siège, deux nouvelles citernes destinées à recevoir l'eau de pluie sont alors creusées, toujours dans le fossé afin de pourvoir aux besoins de 250 hommes. Quant au puits représenté tardivement près des bâtiments de la batterie de la passe aux Filles, il n'est pas permis d'en préciser la date de creusement.

En 1722, l'ingénieur Preteseille signale une fontaine au pied de la falaise nord-est⁴ ; il s'agit, en fait, d'une source d'eau douce qui sourd là et se perd en mer avant d'être captée en 1871 et conduite dans un puits-citerne. Rédigé par le capitaine du Génie Lacombe le 6 septembre 1877, six années à peine après les travaux de construction, un « Rapport au sujet d'un puits d'eau douce à l'île Madame »⁵, témoignage de façon irréfutable de la chronologie de l'édifice : « Près de la batterie de l'Île Madame, sur le rivage de la mer et en avant du terrain militaire, existe un puits marqué A sur le plan ci-joint. C'est pendant l'occupation de la redoute par les détenus politiques, en 1871, qu'on a profité des facilités de travail que l'on avait ainsi sous la main pour capter la source d'eau douce et construire le puits avec des matériaux provenant des anciennes batteries, par des moyens d'exécution fournis par la Marine. Pour empêcher la margelle d'être emportée par la mer, on avait construit tout autour un remblai en pierres et une maçonnerie destinée à la mettre à l'abri des coups de la lame extrêmement violents en cet endroit. Le travail que l'on fit alors résista jusqu'à l'hiver dernier pendant lequel un raz-de-marée enleva la digue que l'on avait construite et isola ce puits de l'île. Actuellement, il se trouve séparé de la terre par un intervalle de 3,00 m environ, et sa situation est extrêmement précaire au vu des mauvais temps prochains. Le chef du Génie fait remarquer que c'est le seul puits de l'île qui pût, en 1871, fournir à la consommation des détenus au nombre de 500. Celui qui existe à l'intérieur de la redoute n'offrait pas un débit suffisant. En prévision des travaux à exécuter à l'île Madame, dans un avenir très prochain et dans l'intérêt de la garnison future des ouvrages de fortification, le chef du Génie est d'avis qu'il y a lieu de procéder d'une manière urgente à la conservation du puits qui pourrait être détruit complètement l'hiver prochain et demande, pour le mettre à l'abri, une somme de 3200 francs qui sera employée à la construction d'un remblai et d'un perré en pierres sèches destinés à briser les efforts de la mer. »

Ainsi donc, le puits abusivement attribué aux prêtres réfractaires est bel et bien celui de Communards, ce qui justifie les noms traditionnellement employés de « puits des fédérés » et « puits des insurgés ». D'ailleurs, seul, à notre connaissance, l'abbé Rousseau cité par Yves Blomme, fait mention des corvées d'approvisionnement en eau et désigne explicitement et exclusivement les puits militaires du fort : « Il fallait distribuer l'ouvrage des infirmiers et mettre de l'ordre dans le service ; les uns furent chargés d'aller chercher de l'eau sur leurs épaules jusqu'au fort éloigné de 2 ou 300 toises, ou de la tirer d'un puits très profond. Ils n'en portaient pas moins de 60 à 80 litres (...). Il est bien sûr regrettable de persister à diffuser des erreurs historiques, même pour la défense légitime des causes les plus justes.

¹ SHM Rochefort, 1 E 53.

² AD 17.

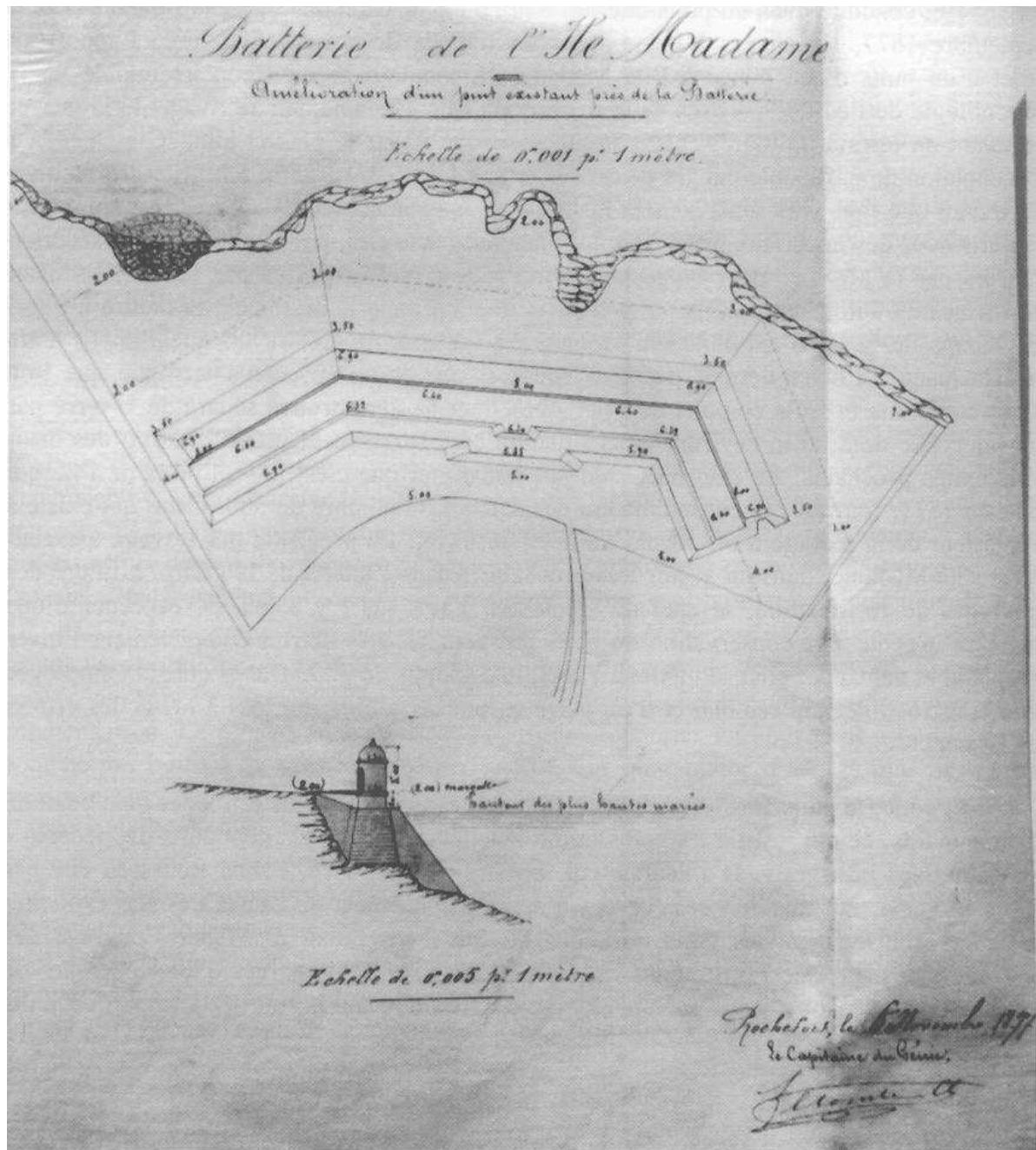
³ Ricard, « État actuel des batteries, forts, redoutes et corps de garde le long des côtes... » ; SHAT, art. 4, sect. 2, § 2, car. 2, f° 28, 1755.

⁴ *Op. cit.* (10).

⁵ SHAT, dépôt AD 17, série 43 J 19.

Mais, paradoxalement, cette insistance permet désormais au puits des insurgés de prendre valeur de symbole ; unissant avec la caution de l'Église et sous la bénédiction épiscopale, la fraternité des hommes poursuivis et persécutés pour leurs idées, il devrait à ce titre s'appeler désormais le « Puits des Droits de l'Homme ».

François-Yves Le Blanc



Plan et dessin du puits, réalisés par le capitaine Lacombe en 1877